

Collecte des matières organiques à Saint-Bruno : livraison des bacs en octobre et début des collectes en janvier

L'arrivée d'un service de collecte des matières organiques se concrétise à Saint-Bruno-de-Montarville, puisque durant le mois d'octobre, chaque immeuble résidentiel de trois logements et moins (maison unifamiliale, duplex et triplex) recevra un bac brun de 240 litres.

Pour chaque logement, ce bac contiendra : un bac de cuisine, un sac pour résidus alimentaires doublé en cellulose imperméable, un dépliant explicatif ainsi qu'une lettre.

Économies... vertes!

C'est dans un souci de protection de l'environnement et afin de lutter contre les gaz à effet de serre que le conseil municipal a décidé d'agir concrètement avec la collecte des matières organiques.

«Offrir un milieu de vie durable, confortable et sain pour nos familles, nos enfants et petits-enfants, voilà qui est au cœur de notre engagement. La réduction des matières organiques s'ajoute aux nombreux efforts faits pour protéger l'environnement, comme la protection perpétuelle du Boisé Tailhandier, l'identification des bandes riveraines sur terrains municipaux, l'installation d'ilôts de récupération dans les lieux publics ainsi que le bannissement des sacs de plastique», souligne le maire de Saint-Bruno, monsieur Martin Murray.

Isabelle Bérubé, conseillère responsable de l'environnement, ajoute: «Ce défi, nous devons le relever collectivement. À Saint-Bruno, plus de 6 000 tonnes de déchets prennent le chemin de l'enfouissement chaque année et la moitié sont des matières organiques. Avec cette nouvelle collecte, nous désirons récupérer ces résidus et les valoriser. Nous ne devons ménager aucun effort pour réduire nos déchets et le gaspillage alimentaire. La participation de tous les Montarvillois et Montarvilloises est essentielle. Chaque geste compte!»

La Ville espère recueillir, au terme de la première année de collecte, environ 1 000 tonnes de résidus qui seront valorisés au lieu d'être enfouis. Rappelons que ce projet découle des orientations du gouvernement du Québec qui visent le bannissement des matières organiques des sites d'enfouissement d'ici 2020.

Début des collectes



C'est à partir de janvier 2019 que les matières organiques seront collectées les mardis dans les immeubles résidentiels de trois logements et moins. Au total, 41 collectes sont prévues par année, soit :

- une collecte par semaine d'avril à novembre;
- une collecte aux deux semaines de décembre à mars.

- Les immeubles de plus de quatre logements ainsi que les institutions, commerces et industries pourront être desservis par la collecte des matières organiques en 2021.

Cette nouvelle collecte entraînera des changements de fréquence et de journées de cueillettes des autres matières, et ce, dès janvier 2019.

Horaire et fréquence des collectes

Avril à fin novembre : tous les mardis

Décembre à fin mars : un mardi sur deux

Les dates exactes de la collecte des matières organiques seront annoncées dans le nouveau calendrier annuel de la Ville de Saint-Bruno, qui sera distribué dans tous les foyers en décembre 2018.

Comment placer le bac brun

Tout comme pour le bac de recyclage, le bac brun doit être placé à partir de 19 h la veille de la collecte (lundi soir) ou avant 7 h la journée même (mardi) :

- sur votre terrain, en bordure de la rue ou du trottoir;
- poignées côté de la résidence.

Aucune matière déposée à côté du bac ne sera collectée.

Le bac roulant brun et le bac de cuisine doivent être laissés sur place lors d'un déménagement.

Quoi mettre dans le bac?

Trier, c'est simple!

Avant de jeter vos résidus, voici **trois questions à se poser** :

- Ça se mange ou c'est une partie de quelque chose qui se mange?
- C'est du papier ou du carton souillé par des aliments?
- C'est un résidu vert?

Si la réponse est « oui » à l'une de ces questions : c'est une matière à mettre au bac brun.

Matières acceptées dans le bac brun

Résidus alimentaires (crus ou cuits, sans emballage)

- Fruits et légumes, incluant noyaux et pelures
- Farine, sucre
- Grains, filtres et sachets de café et thé
- Noix (de toutes sortes)
- Nourriture et poils d'animaux domestiques
- Œufs et coquilles
- Pains et céréales
- Pâtes alimentaires, riz, quinoa
- Produits laitiers solides (fromage, yogourt)
- Restants de table (incluant les desserts)
- Viandes, poissons et fruits de mer (incluant les os et les coquilles de crustacés)

Papiers et cartons (souillés)

- Cartons d'aliments sans plastique (boîtes de pizza)
- Essuie-tout, papiers mouchoirs et serviettes de table
- Ficelle de fibre naturelle
- Journaux et circulaires
- Sacs en papier
- Vaisselle jetable compostable ou en carton

Résidus verts (en petite quantité)

- Feuilles fraîches ou séchées
- Plantes avec ou sans fleurs
- Résidus de jardinage

- Rognures de gazon et d'herbe

Matières refusées dans le bac brun (liste non exhaustive)

- Capsules de café à usage unique
- Essuie-tout enduits d'un produit de nettoyage
- Litières d'animaux
- Matières recyclables (plastique, papier propre, verre, métal)
- Médicaments, déchets biomédicaux
- Papier ciré, parchemin, d'aluminium, pellicule plastique
- Produits cosmétiques
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition
- Résidus domestiques dangereux
- Sacs de plastique conventionnels, compostables ou biodégradables
- Serviettes hygiéniques, couches et autres produits sanitaires
- Styromousse
- Vaisselle et ustensiles de plastique, de porcelaine ou de verre

Trucs et astuces

- Au moment de cuisiner, garder le bac de cuisine à portée de main.
- Placer un sac de papier dans le bac de cuisine ou envelopper les matières dans de petits baluchons de papier journal avant de les déposer dans le bac de cuisine.
- Éviter de mettre des liquides dans le bac de cuisine.
- Congeler ou conserver au frais les restes de viande et les sortir le jour de la collecte.
- Transvider fréquemment le contenu du bac de cuisine dans le bac roulant brun.
- Mettre le bac au chemin à chaque collecte, même s'il ne

contient que très peu de matières.

- À l'extérieur, mettre le bac roulant brun à l'ombre dans un endroit facile d'accès, à l'arrière ou sur le côté de la maison.
- Laver régulièrement le bac de cuisine et le bac de 240 litres avec du savon, du vinaigre ou un détergent doux.

Source: Communiqué et infos ville de Saint-Bruno-de-Montarville